



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1257

Approbation pour l'année 2022 des modalités d'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret »

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1257 - APPROBATION POUR L'ANNEE 2022 DES MODALITES  
D'ATTRIBUTION DU PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE «  
ANNIE ET REGIS NEYRET » (DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2016/2542 en date du 14/11/2016, vous avez approuvé la création du Prix « Citoyens du Patrimoine », destiné à récompenser les initiatives de la société civile lyonnaise dans le domaine du patrimoine.

Par délibération n°2019/4964 en date du 23/09/2019, le Prix « Citoyens du Patrimoine » est devenu le Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret », en hommage à Annie et Régis Neyret, couple emblématique et visionnaire du combat pour la sauvegarde du patrimoine lyonnais, ayant œuvré pendant des dizaines d'années et avec une énergie débordante au service de l'association Renaissance du Vieux Lyon (RVL).

Le Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret » 2022 est doté d'une enveloppe comprise entre 5 000 € et 10 000 €. Le jury se réserve le droit d'attribuer un ou plusieurs prix et d'en fixer les valeurs numériques associées dans le respect de l'enveloppe dédiée.

Le règlement annexé au présent rapport précise les modalités du prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret ».

Je vous rappelle que, conformément à ce règlement, les réalisations éligibles sont celles présentées par les associations légalement constituées, les fondations, les conseils de quartier, les particuliers et les entreprises, dont le terrain d'action est situé sur le territoire de Lyon.

Le jury, appelé à examiner les candidatures au regard des critères définis dans le règlement, est composé de 7 membres :

- Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine de la Ville de Lyon ou son représentant, président du jury ;
- Un représentant de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon et un représentant de la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon ;
- Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- Un représentant du monde associatif ;
- Une personnalité qualifiée issue du milieu du patrimoine ;
- Une personnalité qualifiée issue du milieu du tourisme.

Trois objectifs principaux ont été recherchés à travers la création de ce prix :

- Exprimer la reconnaissance de la Ville de Lyon ;
- Soutenir les initiatives locales ;
- Donner de la visibilité aux acteurs locaux et à leurs actions conduites sur le territoire de la ville.

Dans cette perspective, le Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret » est décerné à l'occasion des *Rendez-vous du patrimoine*, organisés chaque année, à l'Hôtel de Ville de Lyon. Cette rencontre, à l'initiative de la délégation au patrimoine, a pour objectif de mettre en relation les nombreux acteurs locaux, personnes individuelles et associations, qui œuvrent à la connaissance, à la protection et à la sauvegarde mais également à la mise en valeur du patrimoine.

Lors de l'édition 2021, la Ville de Lyon a décerné le Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret » à l'association Soierie vivante pour le projet « Remise en état de fonctionnement du métier à tisser de façonné ».

Outre ce premier prix doté de 3 000 €, le jury a également souhaité attribuer deux prix « Coup de cœur », dotés de 1 000 € chacun. Ces Prix Coup de cœur ont été attribués aux projets suivants :

- « Une guerre, récits d'une rive à l'autre », porté par l'association Grand ensemble – atelier de cinéma populaire,
- « Bulletins n°117 & 118 consacrés à l'histoire et au patrimoine urbain de la Guillotière », présenté par l'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon.

Après le succès des éditions précédentes, la Ville de Lyon lancera, fin novembre 2021, l'appel à candidature pour le Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret », qui sera décerné lors des *Rendez-vous du patrimoine*, organisés en mai 2022.

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

1- La somme maximale de 10 000 € sera attribuée au lauréat ou répartie entre les lauréats, désigné(s) par le jury lors de l'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret » 2022.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, à la Direction des Affaires Culturelles, programme PATRIMOIC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 89065, chapitre 011, fonction 30, nature 6714.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET